

# Info Frethun 2021

Bulletin Municipal de Fréthun



# Sommaire



## Info Fréthun Janvier 2021

- **Edito de Monsieur le Maire** page 1
- **Votre équipe municipale** page 2
- **Echo des Conseils** page 3
- **Finances** page 4
- **Subventions** page 5
- **Travaux, Urbanisme et Affaires Foncières** page 6
- **Environnement, Cadre de Vie, Espaces verts et Illuminations** page 7
- **Intercommunalité et Divers** page 8
- **Vie du Village – Rétrospective 2020** pages 9-18
- **Vie des Ecoles – Ecole Maternelle** pages 19-20
- **Vie des Ecoles – Ecole Primaire** pages 21-23
- **Vie des Ecoles – Cantines** page 24
- **Vie des Ecoles – Garderies** pages 25-26
- **Vie Associative** page 27
- **Vie Commerciale** page 28
- **Vie Citoyenne** pages 29-31
- **Vie Pratique** page 32
- **Vie Communautaire** pages 33-35
- **Etat Civil** pages 36-37

Mairie de Fréthun  
67, rue de la Mairie  
62185 FRETUN  
Tél : 03.21.85.28.65  
Site Internet : [www.frethun.fr](http://www.frethun.fr)

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Du Lundi au Vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00



Directeur de la publication : Guy HEDDEBAUX  
Photos et Illustrations : Céline GUILBERT  
Impression : Imprimerie CACHE-Balinghem  
Nombre d'exemplaires : 590

# Edito de Monsieur le Maire



*Chères Fréthunoises, Chers Fréthunois*

*En janvier nous nous sommes souhaités une bonne année 2020. Et l'on ne peut pas dire que ces vœux aient été très utiles ! Une année presque blanche pour beaucoup de projets et un peu sombre en terme sanitaire. Merci aux Fréthunois compréhensifs et patients durant cette période délicate et inédite. Après un printemps confiné, une période estivale et des vacances particulières du fait des contraintes liées à la COVID19 nous avons à nouveau été confiné jusqu'aux vacances de Noël... Et malgré cela, le virus circule toujours activement.*

*La majorité d'entre nous connaissent pour seuls inconvénients le port du masque, le respect des règles sanitaires et l'annulation des événements festifs permettant de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux. Mais, pour une partie d'entre nous, cela est plus délicat et anxiogène. Je pense aux soignants et autres personnels indispensables au bon fonctionnement de notre société et à la sécurité de ses concitoyens. Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire. Nous devons être solidaires dans ces moments difficiles en faisant confiance et en continuant à fréquenter les commerces et à travailler avec toutes les entreprises. Il nous faut maintenant envisager les conditions d'une vie sociale adaptées et préparer cette nouvelle année, sans se languir trop vite d'un retour à « la normale ». Nous aurons à apprendre à vivre avec précautions mais vivre quand même. Nos commerçants étaient là hier pour nous, soyons là pour eux encore aujourd'hui afin que demain nous ayons encore le plaisir de les retrouver.*

*En cette période difficile, nous n'oublions pas notre devoir d'élu. L'équipe municipale s'est mise en place et œuvre assidûment pour gérer les affaires courantes et préparer les projets à venir et d'avenir. En lisant ce journal municipal, vous pourrez observer la dynamique et l'application engagées par tous les élus pour améliorer notre quotidien. Bien évidemment, toutes ces réalisations d'intérêt général sont en adéquation avec nos engagements associés à une maîtrise budgétaire quotidienne. Notre commune poursuit ses grands projets, comme les petits, pour que 2021 les voit se démarrer et se concrétiser... Tous ensemble nous sortirons de cette crise avec le « minimum » de dégâts. Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir ce bulletin et qu'ainsi vous serez assurés qu'il fait bon vivre dans notre commune. Continuez à prendre soin de vous et de ceux qui vous entourent et soyons tous, toujours, en capacité de faire bloc, avec humanité et bon sens.*

*Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à tous, chers Fréthunoises et Fréthunois nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour 2021...*

**Guy HEDDEBAUX**, Maire de Fréthun

Vice-Président de la Communauté Grand Calais Terres & Mers

# Equipe Municipale

## --LE MAIRE--



**Guy Heddebaux**

## -----LES ADJOINTS-----



**Sylvie Bocquelet**



**Patrick Crombez**



**Martine Wissocq**

## -----LES CONSEILLERS MUNICIPAUX-----



**Vincent Auchedé**



**Géraldine Blanpain**



**Jean-Luc Blanquart**



**Véronique Blondel**



**Nicolas Chevalier**



**Nathalie Cocquet**



**Blandine Denez**



**Thierry Derouette**



**Laurent Famchon**



**Virginie Routier**



**Denis Vanthournout**

# Echo des conseils



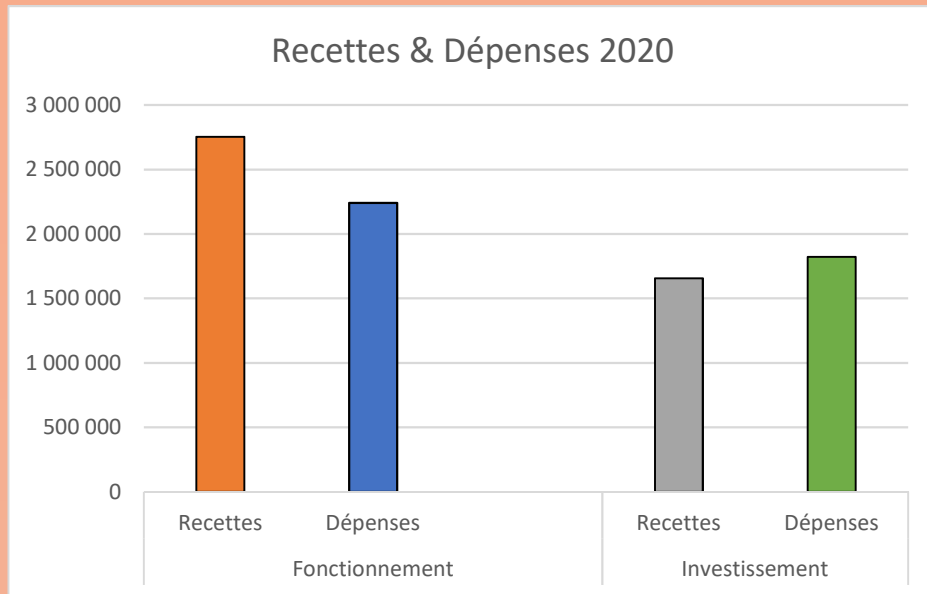
**En 2020, le Conseil Municipal s'est réuni 6 fois entre Mai et Décembre 2020 et a adopté 76 délibérations.**

**Les comptes rendus sont affichés en mairie et sur le site internet [www.frethun.fr](http://www.frethun.fr)**



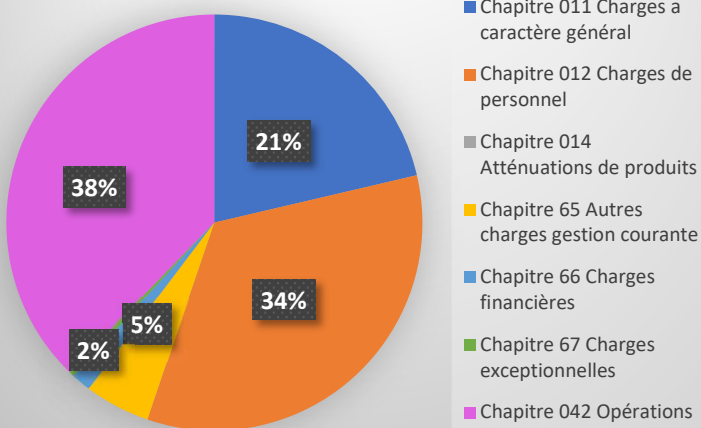
# Finances

En intégrant les résultats reportés de l'année précédente, l'année comptable 2020 se termine sur un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1 300 000,00 € et sur un déficit de la section d'investissement d'environ 90 000,00 €.

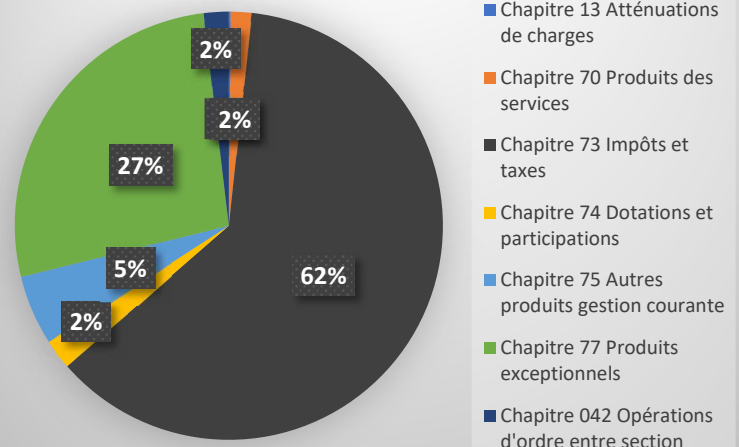


Les Dépenses et les Recettes de fonctionnement 2020 se décomposent ainsi

## Répartition des dépenses



## Répartition des recettes



Sur l'exercice 2020, ont été émis :

- 1 346 mandats de dépenses
- 250 titres de recettes

Vote des taux d'imposition  
(inchangés depuis plus de 10 ans !)

- taxe foncière sur le bâti : 10,16 %
- taxe foncière sur le non bâti : 20,57 %

# Subventions

## Subventions aux associations

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sur le monde associatif sur l'exercice budgétaire 2020 (arrêt des saisons sportives en mars 2020, annulations des événements et manifestations...), le montant des subventions versées en 2020 est bien inférieur à celui des années précédentes.

Subventions de fonctionnement votées en 2020	
Association	Montant
TEAMP MPV 28	500 €
Les Jouets de mon Enfance	1 000 €
Le Club de l'Amitié	1 500 €
Nature Propre	1 750 €
Football Club de Fréthun	3 000 €
Olympique Basket Club de Fréthun	5 000 €

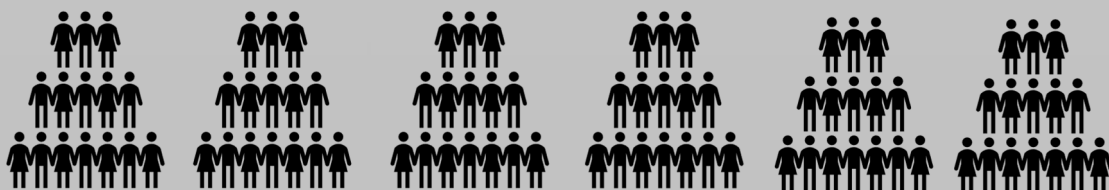
## Aides aux Commerces

La commune de Fréthun et l'Agglomération Grand Calais ont mis en place un dispositif exceptionnel et temporaire de fonds de soutien aux commerçants et artisans de la commune afin de soutenir les commerces et artisans de Fréthun impactés par la pandémie du coronavirus COVID-19 et ses conséquences. L'aide était d'un montant maximal de 2 000 € et pouvait être versée 2 fois (suite aux 2 confinements) dès lors que la commerce ou l'artisan remplissait tous les critères, notamment une perte de chiffres d'affaires de plus de 35% par rapport à la même période en 2019....

Nous avons déposé un dossier dans la boîte aux lettres de chaque entreprise de la commune.

C'est ainsi qu'après le 1<sup>er</sup> confinement la Communauté d'Agglomération a versé 8 300 € aux commerces fréthunois et la commune 2 000 € à huit entreprises et commerces de Fréthun.

Après le 2<sup>nd</sup> confinement, 6 564 € ont été versés à quatre entreprises locales.



# Travaux, Urbanisme et Affaires Foncières

## Délibérations 2020

2020\_36. Cession d'une partie de la parcelle B1698 Rue des Argilières

2020\_50. Attribution du marché de travaux - réfection de la Voirie et Enfouissement des réseaux - Rue Parenty aux entreprises Leroy TP et HP Elec

2020\_59. Réalisation d'une fresque à l'école maternelle

2020\_66. Cession d'une partie de la parcelle B1698 Rue des Argilières

2020\_67. Dénomination et numérotation du lotissement de 26 logements réalisé par SCOT IMMO

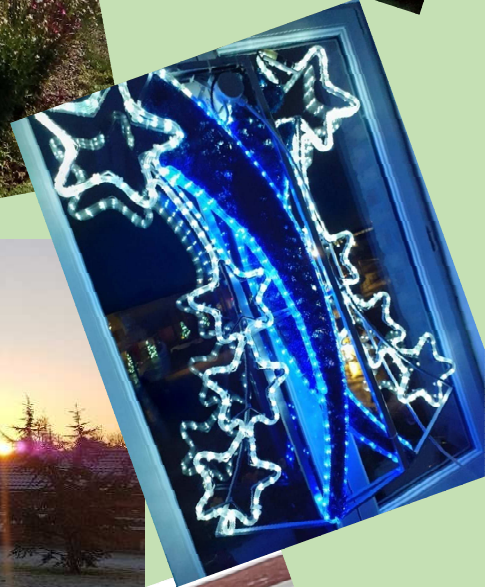


-Travaux de Réhabilitation des voiries et enfouissements des réseaux d'eaux, d'assainissement et divers Rue de la Routière, Rue et Impasse Morel, Impasse Pecqueux et Rue Parenty

- Construction d'un local commercial
- Réhabilitation énergétique des logements de la gendarmerie
- Aménagement d'une et renforcement de la vidéo surveillance au cimetière
- Travaux dans les écoles dans le cadre des mesures sanitaires, installation d'un visiophone avec ouverture à distance à l'école primaire



# Environnement, Cadre de Vie, Espaces verts Fleurissement et Illuminations



# Intercommunalité et Divers

## Délibérations INTERCOMMUNALITE et AUTRES ORGANISMES

2020\_13 Désignation d'un correspondant défense

2020\_15 Désignation d'un délégué à la Fédération Départementale de l'énergie

2020\_17 Désignation des membres du Conseil Municipal dans les commissions de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

2020\_39 Modification des statuts GCTM – approbation du conseil municipal

2020\_45 Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)- Désignation d'un représentant de la commune

2020\_68 Syndicat Intercommunal de la Région De Bonningues-Lès-Calais - Année 2019 –Approbation du rapport d'activités

2020\_69 Transfert et procès-verbal de mise à disposition des ouvrages d'eaux pluviales Rue des Prairies à Grand Calais

2020\_76 Communauté d'Agglomération GRAND CALAIS Terres & Mers – Année 2019 –Approbation du rapport d'activités et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

## Délibérations DIVERS

2020\_40. Convention signée avec Région Fonds de soutien économique aux entreprises de Fréthun

2020\_42. Budget 2020 - Subventions aides exceptionnelles aux commerces de Fréthun COVID 19

2020\_48. Remboursement des redevances cantines et salle des Fêtes - Mesures COVID

2020\_56. Tarifs salles des fêtes communale- Modification

## Tarifs Salle des Fêtes

- Pour les associations de Fréthun - 175 € par jour la semaine/ le Week end 250 €
- Pour les habitants de Fréthun : la semaine 205 € pour 1 jour / le Week end 300 €
- Pour les personnes non domiciliées à Fréthun : la semaine 270 € pour 1 jour / le Week end 540 €

# VIE DU VILLAGE

## RETROSPECTIVE 2020

**Cette année 2020 aura malheureusement été marqué par la COVID 19 et l'annulation successive de tous les évènements prévus. Néanmoins quelques-uns d'entre eux ont pu avoir lieu !**

### Les Vœux du Maire

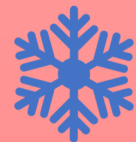
« Ces vœux sont un moment bien particulier qui me tient à cœur » a débuté le Maire Guy Heddebaux devant plus de 300 Fréthunois dans le gymnase René Hochart. En présence de Pierre Henri Dumont - Député, de Catherine Fournier- Sénatrice et de Natacha Bouchart – Présidente de Grand Calais Terres & Mers et Vice-Présidente de la Région Hauts de France, le Maire a remercié tous les élus et collaborateurs avec qui il a eu l'honneur de travailler, le milieu associatif et les bénévoles qui œuvrent jour après jour pour animer le village mettant à l'honneur une dizaine de Fréthunois, et a clôturé son discours en annonçant qu'il brigait un nouveau mandat !



# VIE DU VILLAGE RETROSPECTIVE (suite)

## Le séjour à la neige des enfants Fréthunois

Sept de nos petits Fréthunois ont pu profiter d'un séjour d'une semaine au Domaine des Sybelles en Savoie où batailles de boules de neige, balades en raquettes, visites de fermes locales et descentes des pistes de ski étaient au programme... Tout Schuss !!!!!



# VIE DU VILLAGE

## RETROSPECTIVE (suite)

### Remise des Prix aux écoliers

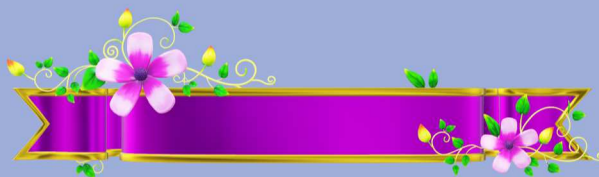
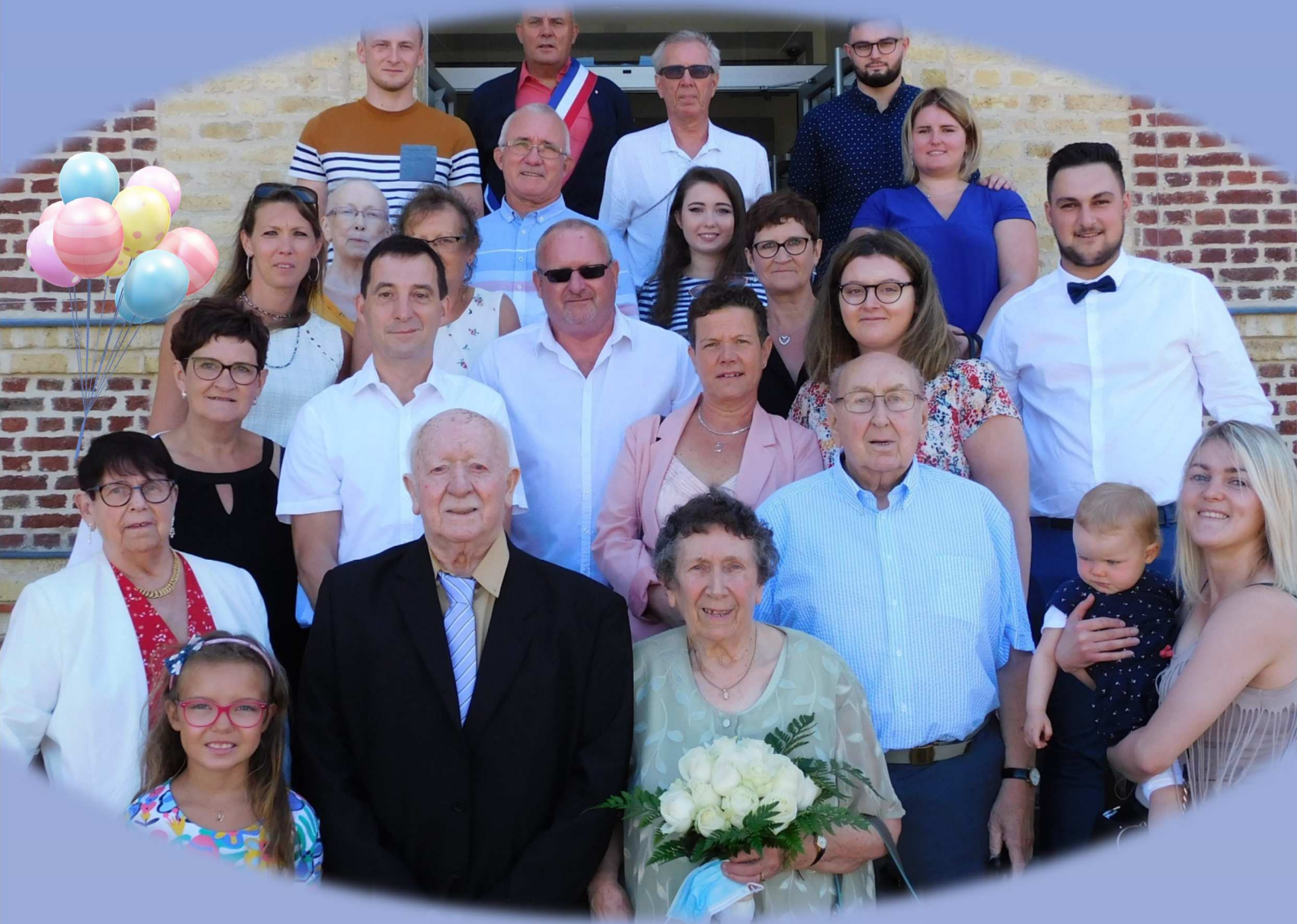
La crise sanitaire ayant entraîné l'annulation de la kermesse, la municipalité a souhaité maintenir la distribution des prix pour l'ensemble des écoliers. La remise s'est déroulée dans le gymnase. Certes, c'était beaucoup moins festif que les années précédentes mais c'était tout aussi chaleureux ! Les élèves de CM2 ont été deux fois plus gâtés en recevant une tablette numérique pour leur rentrée au collège.



## VIE DU VILLAGE RETROSPECTIVE (suite)

### 60 Ans de mariage !

Lucette et Hubert LECUCQ ont fêté le 30 juillet 2020 leurs 60 ans de mariage. A cette occasion, ils ont renouvelé leurs vœux devant Monsieur le maire lors d'une cérémonie, entourés de leur famille.



# VIE DU VILLAGE

## RETROSPECTIVE (suite)

### Fresque à l'école maternelle

Nicolas Flahaut, alias VYRÛS, graffeur Calaisien s'est vu confié par la municipalité la réalisation d'une immense fresque sur le mur de l'école maternelle. Un chef d'œuvre !



### Sortie des aînés

La sortie organisée habituellement par la municipalité pour les aînés n'ayant pu se faire, chacun d'entre eux s'est vu remettre 3 bons d'achat de 12€ à utiliser dans les commerces locaux. La population et la municipalité apportent ainsi leur soutien à nos commerçants et permettent de relancer l'activité économique....



### La collecte des denrées alimentaires

Le samedi 28 novembre 2020, le conseil municipal a organisé la collecte auprès des habitants du village et ce ne sont pas moins de 665 kilos de denrées qui ont été récoltées, pour être ensuite redistribuées à différentes associations. Un grand Merci à vous !



# VIE DU VILLAGE

## RETROSPECTIVE (suite)

### La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918

Le mercredi 11 Novembre 2020, Fréthun commémorait sous un beau soleil l'Armistice du 11 Novembre 1918 en comité restreint. Le Maire de la commune, Guy HEDDEBAUX et Catherine FOURNIER, Sénatrice, ont déposé une gerbe au pied du monument. Une minute de silence fut observée en la mémoire de toutes les victimes de ce conflit.



# VIE DU VILLAGE RETROSPECTIVE (suite)

## Saint Nicolas à l'école maternelle

En prenant toutes les mesures sanitaires nécessaires pour son passage, St Nicolas a rendu visite aux petits de la maternelle le vendredi 6 décembre 2020. Missionné par la municipalité, il a offert aux enfants sages un sachet de friandises....



# VIE DU VILLAGE RETROSPECTIVE (suite)

**Des illumination plein les yeux !!!!!**

Cette année la municipalité a décidé d'illuminer encore plus Fréthun pour Noel !!!!



# VIE DU VILLAGE

## RETROSPECTIVE (suite)



### Noel des écoles

Malheureusement cette année les élèves des écoles de Frethun n'ont pu organiser leur spectacle de Noël dans le gymnase. Les « petits » de maternelle ont cependant pu organiser un goûter tous ensemble au cours duquel le Père Noël leur a rendu visite. Quant aux « grands » ils ont partagé, classe par classe, un goûter de Noël offert par la municipalité. L'association des parents d'élèves a ensuite missionné le père Noël pour remettre à chaque élève fréthunois un sachet de friandises et un cadeau personnalisé !



## VIE DU VILLAGE RETROSPECTIVE (suite)

### Distribution des colis des aînés

Comme chaque année, les résidents de la commune âgés de 70 ans et plus se sont vu offrir le traditionnel colis de fin d'année. Cet évènement très apprécié et attendu de nos 148 aînés s'est déroulé le mercredi 23 Décembre. Repas traiteur, vins, champagne, chocolats, biscuits, pintade, pâtisserie, café, brioche, jacinthe.....et jeux à gratter au menu !



# VIE DES ECOLES

## Ecole Maternelle



# VIE DES ECOLES

## Ecole Maternelle



# VIE DES ECOLES

## Ecole Primaire



# VIE DES ECOLES

## Ecole Primaire



# VIE DES ECOLES

## Ecole Primaire



# VIE DES ECOLES

## Cantines



### RAPPEL INSCRIPTIONS CANTINE :

Les inscriptions cantine se font par période en mairie de Fréthun.  
N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos enfants !



Des repas variés,  
équilibrés et un  
menu végétarien  
par semaine !!!!

# VIE DES ECOLES

## Garderie Primaire



# VIE DES ECOLES

## Garderie Maternelle



# VIE ASSOCIATIVE

## Culturelle, sportive et de loisirs

**Fréthun** possède une vie associative fournie : activités sportives, activités culturelles, de loisirs, de protection de l'environnement... Les enjeux y sont variés et il y en a pour tous les goûts. En tout, ce sont une vingtaine d'associations qui sont répertoriées dans la commune. Ces organismes permettent de prendre des responsabilités, d'avoir une ouverture sur le monde extérieur, d'avoir un épanouissement individuel et collectif, et d'apprendre à vivre ensemble. S'investir permet de développer la citoyenneté active et de donner du sens à la participation et à la démocratie.

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE FRETHUN
- BELOTE FRETHUNOISE
- CAP'S BULLES
- CLUB DE L'AMITIE
- CLUB PLUS
- COMITE DES FETES
- FOOTBALL CLUB DE FRETHUN
- FUTSAL
- JOUETS DE MON ENFANCE
- MAQUETTE OPALE CLUB
- MEMORIAL DE L'OTAN
- NATURE PROPRE 62
- OLYMPIQUE BASKET CLUB FRETHUN
- OMNISPORTS (Fitness - Badminton - Twirling Danse - Aéromodélisme - Country Danse - Tennis de Table - Qi Gong du Bâton - Expression théâtrale - Créa/Déco)
- SOLEIL
- TEAM MPV 28



# VIE COMMERCIALE

**Touchés de plein fouet par les crises sociales et sanitaires dues au Covid-19, les commerces de proximité sont à la peine. Nos commerçants étaient là hier pour nous, soyons là pour eux encore aujourd'hui afin que demain nous ayons encore le plaisir de les retrouver.**

- *A. DEBUIRE NETTOYAGE, Nettoyage des bâtiments*
- *AD RENOVATION CALAIS, Artisan Couvreur et Etanchéité de Toiture*
- *ARISTO'CHIENS, Toilettage de chiens, de chats*
- *ARTOIS MOTOCULTURE, Travaux et matériels agricoles*
- *AU COLOMBIER, Traiteur*
- *BOOMERANG ESD EVENEMENTIEL, Animation, Structures gonflables, Spectacle, Sono*
- *BOUCHEZ ENERGIE, Maintenance et installation de plomberie, sanitaire, chauffage*
- *CAFE DE LA GARE, Café brasserie, Traiteur, PMU, FDJ*
- *CATIS, Travaux de soudure Tuyauterie industrielle*
- *CENTRE EQUESTRE ET PONEY CLUB, Ecole d'Equitation / Pensions chevaux et Poneys*
- *DOMI COIFF, Coiffeuse à domicile.*
- *DES BEAUX PRES - COCQUET, Culture de céréales*
- *GARAGE COTTIE, Garage automobile*
- *HAIR D'ELISE, Coiffeuse à domicile*
- *INTERFACE, Société d'import-export*
- *LALY GROOMING, Toiletteuse,*
- *LE BLANGI, Bar tabac Presse Poste relais*
- *L&DECO, Décoratrice d'Intérieur*
- *MARCOSYSTEM, Contrôle technique de véhicules*
- *MARIL'OR Créa, Décoration maison, bijoux, accessoires*
- *MERLIN ERIC, Boulangerie Pâtisserie*
- *NORD OPALE TP, Travaux publics*
- *NORD RECYCLAGE PALETTE, Collecte, Vente Livraison de palettes en bois*
- *OLIVIER, VINS ET COMPAGNIE - FRANGLAIS Caviste/ Animalerie /Jardinerie*
- *S&J Une pause s'impose, Restauration rapide Gare TGV Frethun.*
- *ALLO TAXI FRED - BEUREKDJIAN, Taxi*
- *TAXI FRETUNOIS - LATROUITE, Taxi*
- *TAXI M. MERLIN, Taxi*
- *SATELEC, Electricité*
- *SERAF - LECOEVRE, Société d'Electricité*
- *SOLEIL, Services de lavage et/ou repassage*
- *SVTP, Terrassement, Clôtures, barrières*
- *THE FREE PINK - LUCIE BONNINGUES, Elevage de chiens*
- *TROLLE, Quincaillerie Matériel industriel*
- *WALLAERE MARION, Esthéticienne à domicile*

# VIE CITOYENNE

## PARCOURS ET RECENSEMENT CITOYEN

Nous invitons les jeunes de 16 ans à se faire recenser en Mairie, au plus tard dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire.

Merci de vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.



## ELECTIONS

L'inscription sur la liste électorale est indispensable pour pouvoir voter. Vous pouvez vous inscrire soit en mairie au moyen du Cerfa n°12669\*02 soit en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le jour du scrutin. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensés.

Un justificatif de domicile ainsi que la copie de votre carte d'identité vous seront demandés. En cas de déménagement au sein de la même commune, il est également nécessaire de déclarer cette nouvelle adresse via le Cerfa.

# VIE CITOYENNE

Nous avons la chance de vivre dans la magnifique commune de Fréthun.

Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui et l'environnement.

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Il nous appartient à nous, Fréthunois et Fréthunoises, de faire que notre village nous soit agréable et où il y fait bon vivre. Pour ce faire, **chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier...**

## CONSEILS DE BON VOISINAGE

### Le stationnement



Sur les trottoirs, le stationnement est interdit. Trop souvent, des poussettes doivent emprunter la chaussée avec les dangers que cela comporte.

**Arrêt et stationnement gênant :** certaines zones ne sont pas réglementées par une signalisation indiquant que l'arrêt ou le stationnement sont interdits. Néanmoins l'arrêt et le stationnement ne sont pas autorisés : sur les trottoirs, passages piétons, sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, devant les accès de parking, devant les panneaux de signalisation, dans les endroits obligeant les autres usagers à franchir une ligne blanche...

Sont considérés comme stationnement dangereux : les stationnements dans les intersections, dans les virages, dans les sommets de côte... **Vous ne devez donc pas vous garer en plein milieu de la chaussée pour descendre vos enfants à l'école. Même pour quelques secondes le danger est présent !!!!!** Des parkings ont été aménagés à cet effet à proximité : s'y rendre c'est préserver la sécurité de nos enfants.

### La vitesse



La commune a mis en service des radars pédagogiques et des feux intelligents aux abords de nos écoles. Cela n'empêche cependant pas certains de « bruler » le feu rouge et de rouler au-delà de la limitation ! Vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité, celle de nos piétons et de nos enfants !

# VIE CITOYENNE

## Les nuisances sonores



**Les travaux extérieurs de bricolage et de jardinage par les particuliers** utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière ou scie mécanique) sont autorisés uniquement :

- **Du lundi au vendredi** : 8H30 à 12H00/14H30 à 19H30,
- **Le samedi** de : 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- **Les dimanches et les jours fériés** de : 10H00 à 12H00

### Les bruits de voisinage

Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapages diurnes ou nocturnes.

Ne laissez pas vos chiens divaguer dans les rues et/ou aboyer de façon intempestive de jour, comme de nuit.

## Le brûlage



### Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, ... Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Signalons que cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.

## L'élagage et le recépage des plantations



Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et de ramasser les végétaux.

Cette réglementation s'applique également pour les haies en bordure des voies communales. **Vous devez également élaguer vos branches d'arbres qui gênent le voisinage ou gênent la voie publique.**

## Déchets sauvages



Le dépôt ou l'abandon sur la voie publique d'ordures, de déchets, de matériaux ou de tout autre objet de quelque nature qu'il soit, seront verbalisés. Cette infraction est en effet punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 2<sup>ème</sup> classe en référence à l'article R-632-1 du code Pénal (entre 38 et 150€).

## Les déjections canines



Munissez-vous de sacs pour ramasser les excréments de vos animaux domestiques sur les trottoirs et les chemins piétonniers ! La propreté urbaine est aussi une affaire de citoyens. Des **canisettes** ont été installées à plusieurs endroits sur la commune. Les déjections canines sont interdites sur les voies et les espaces publics. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une **contravention de 68 euros**

# VIE PRATIQUE

**Bus :** l'ensemble du réseau de bus (SITAC) est gratuit depuis janvier 2020 et notamment la ligne 6 qui dessert la commune de Fréthun.



**Collecte :** les déchets ménagers sont collectés par Grand Calais. Le calendrier de collecte 2021 vous a été distribué dans vos boîtes aux lettres et est disponible en mairie ou sur [www.grandcalais.fr](http://www.grandcalais.fr) Rubrique collecte des déchets

Merci de sortir vos bacs la veille au soir. Ils sont ramassés dès 6h du matin.

Pour la gestion de vos déchets en verre, vous trouverez proches de chez vous, des points d'apport volontaire. Vous pouvez y déposer : Bouteilles vides sans bouchon (vin, huile alimentaire, jus de fruit, etc.) / Bocaux (conserves, confitures, etc.) / Pots vides sans couvercle (cornichons, sauces, etc.). Bien trié, le verre est recyclable à l'infini !

**Urbanisme :** Toute demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir...) doit être déposée en mairie de Fréthun. C'est **le service urbanisme de la mairie de calais qui instruira la demande**. Quant à la décision et la signature définitive de l'autorisation, c'est toujours le maire de Fréthun qui en a la responsabilité.

**Cartes Grises :** Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées. Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer soit par internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr> soit via un garage automobile agréé par la Préfecture. **En cas d'emménagement dans la commune, sachez qu'il est obligatoire de changer votre adresse sur votre carte grise sous peine de contravention**

# VIE COMMUNAUTAIRE

La commune de Fréthun fait partie du périmètre de l'Agglomération Grand Calais Terres et Mers depuis l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019

## Equipements à la disposition des Fréthunois et Fréthunoises, aux tarifs communautaires

- **L'École d'art Le Concept** : lieu où chacun peut apprendre, créer, s'exprimer plastiquement à travers de nombreux ateliers de techniques de représentation et d'expression : dessin, gravure, peinture, sculpture, textile, photos, etc... Ouverte à tous les publics, quel que soit le niveau artistique ou l'âge (secteur périscolaires – secteur adultes)



- **Le Conservatoire à rayonnement départemental** : A travers son panel de disciplines proposées, le CRD du Calaisis offre un enseignement couvrant tous les niveaux, de l'apprentissage dès le plus jeune âge jusqu'à la professionnalisation.



**Dans le but de favoriser la pratique d'un art par ses habitants, et d'en permettre l'accès au plus grand nombre d'entre eux, le conseil municipal de Fréthun a décidé de prendre directement en charge 50% des droits d'inscriptions à l'École d'art et au CRD de Calais pour tous les habitants de la commune de Fréthun, adultes comme enfants à compter du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2019/2020.**

# VIE COMMUNAUTAIRE

## Equipements à la disposition des Fréthunois et Fréthunoises, aux tarifs communautaires

- **La piscine Ranson** : elle possède un bassin de 25 m et un bassin de faible profondeur de 195 m<sup>2</sup> permettant de recevoir non seulement les particuliers et les élèves des écoles de l'agglomération mais aussi les clubs et bébé nageur.



- **La Base de voile Tom Souville** : Située à Sangatte, en bordure de mer, la Base de voile dispose d'infrastructures idéales pour le sport nautique, les séminaires et les séjours de groupes. Elle comprend un plan d'eau de 25 hectares bordé d'un chemin de randonnée de 2,4 km.



- **La base de char à voile des Hemmes de Marck** : Nichée en pleine nature, la base de loisirs permet de découvrir le littoral et son sport d'excellence : le char à voile. Elle est ouverte à tous, particuliers, scolaires, ou centres de vacances....



- **La Piscine Icéo** : Regroupant différents espaces aquatiques, ce complexe chaleureux et convivial vous accueillera pour des moments ludiques inoubliables été comme hiver !



# VIE COMMUNAUTAIRE

## Equipements à la disposition des Fréthunois et Fréthunoises, aux tarifs communautaires

- **La Patinoire Icéo** : D'une surface de 1200 m<sup>2</sup> et peut accueillir 420 personnes. Elle est composée d'un tunnel de lumière débouchant sur un espace de repos, un espace réservé aux enfants et un dénivelé sous passerelle offrant de belles sensations.



- **Le Centre de Loisirs Intercommunal** : Grand Calais Terres & Mers dispose de quatre centres de loisirs sans hébergement situés sur les communes de Bonningues-lès-Calais, Fréthun, Hames-Boucres et Les Attaques. Ce service fonctionne désormais à la journée avec un service péri-accueil le matin et le soir et un service de restauration le midi. Chaque structure d'accueil est organisée et animée par une équipe habilitée à l'encadrement de vos enfants et à la pratique de l'animation.

- **La crèche multi accueil Pom de Requette** : Elle dispose de 15 places pour les enfants (12 places en accueil régulier – 3 places en accueil occasionnel) du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30



- **L'Allocation Réussite Etudiant** : Ce dispositif part du principe que suivre des études supérieures engendre des dépenses (transport, logement, livres, repas...) que tout étudiant n'est pas toujours en capacité d'assumer. C'est pourquoi Grand Calais Terres & Mers souhaite aider les étudiants à s'engager dans des études supérieures et à les poursuivre en proposant cette allocation. Pour déposer votre dossier, il faut remplir les 5 conditions suivantes :
  - Être titulaire du baccalauréat,
  - Être inscrit dans les études supérieures jusqu'à la troisième année de licence inclus (sans redoublement et/ou réorientation),
  - Avoir moins de 22 ans à la date de dépôt du dossier,
  - Résider depuis au moins 3 ans dans une des communes de Grand Calais Terres & Mers, à la date de dépôt du dossier.
  - Avoir un taux de prélèvement à la source ou celui de ses parents inférieur ou égal à 7%. Si l'une des 5 conditions n'est pas remplie, le dossier ne pourra être recevable

Pour plus d'informations : <https://www.grandcalais.fr>

# ETAT CIVIL

## Ils sont nés en 2020

- Victor COCQUEMPOT JOLY, né le 22 Février 2020
- Charles BOUCHEZ, né le 03 Mars 2020
- Matthew MERLEN, né le 31 Mars 2020
- Florentin COMBAUX, né le 07 Mai 2020
- Maël DEGOR STIENNE, né le 22 Mai 2020
- Flavy CLAPTIEN, née le 23 Mai 2020
- Albert SADY, né le 18 Juin 2020
- Lana DEVILLERS, née le 06 Juillet 2020
- Paul KABA, né le 13 Juillet 2020
- Sacha DE GRAVE, né le 15 Juillet 2020
- Louise LAVIE, née le 17 Juillet 2020
- Romane GOMICHOIN, née le 28 Juillet 2020
- Antonin JANSSENS, né le 30 Juillet 2020
- Alban PERPEROT, né le 07 Août 2020
- Romy DUQUENOY, née le 24 Septembre 2020
- Cerise VINCENT BONPAIN, née le 14 Décembre 2020



## Ils ont été baptisés en 2020

- Lana DEVILLERS, baptisée le 19 Septembre 2020



## Ils se sont PACSES en 2020

- Antoine FOURCROY & Vanessa LEFEBVRE, le 28 Février 2020
- Corentin CANDAS & Pauline JOLY, le 25 Septembre 2020
- Cédric LIEBART & Gaëlle WISSOCQ, le 27 Novembre 2020



# ETAT CIVIL

## Ils se sont mariés en 2020



**Julien MUSE & Pauline SAMAIN,**  
le 12 Septembre 2020



**Jérôme BOUTILLIER & Mathilde LENGAGNE**  
le 29 Octobre 2020

## Ils nous quittés en 2020

- Marie-Madeleine COURBOT, épouse REGNIER, le 03 Janvier 2020
- Gustave CHEVALIER, le 04 Février 2020
- Marie-José DUWIKUET, épouse MILLAURIAUX, le 08 Février 2020
- Michel AGNERAY, le 04 Mars 2020
- Roland VANBELLE, le 08 Mars 2020
- Roberte LEBRUN, épouse WAGON, le 06 Avril 2020
- Gérard HEDDEBAUX, le 07 Mai 2020
- Jeanne-Marie BULTEL, épouse HUCHIN, le 14 Juin 2020
- Evelyne DIEFFENBACH, épouse DANDRES, le 18 Juin 2020
- Jean-Claude CHEVRON, le 28 Juin 2020
- Jeanne HURTREL, épouse MICHAUX, le 15 Juillet 2020
- Odette RUELLE, épouse VASTERSHAEGHE, le 01 Août 2020
- Léon ANDRIEUX, le 24 Août 2020
- Guy KACZMAREK, le 10 Septembre 2020
- Raymond BRIEZ, le 20 Septembre 2020
- Christian MALIATSOS, le 28 Octobre 2020
- Paulette LELEU, épouse GUILSELAIN, le 24 Novembre 2020
- Marie-Thérèse BARON, épouse MARGUERITE, le 09 Décembre 2020





# FRETHUN

# Bonne et Heureuse

# Année 2021

